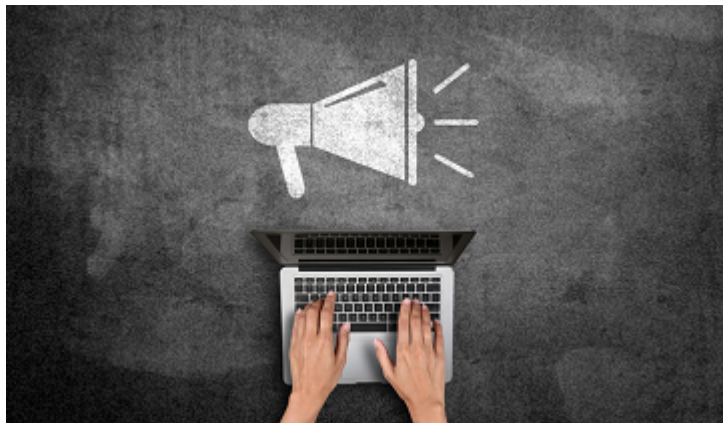


Cybermenaces : Quelques signaux d'alerte à connaître



Cybermenaces : Quelques signaux d'alerte à connaître

Un email, une pièce jointe... une infection informatique. Le scénario est désormais classique : qu'il s'agisse d'une PME ou d'une entreprise de plus grande taille, l'erreur humaine est à la base de 75% des problèmes de sécurité.

En quelques années, la cybermenace est passée du statut de vague thème de fiction à un celui de vrai sujet de préoccupation pour l'entreprise – exemples concrets à l'appui. Il est indispensable que les collaborateurs soient formés à décrypter en amont les signaux d'alerte, d'autant qu'ils sont souvent les premiers vecteurs de propagation.

Un chiffre plutôt qu'un long discours : 80% (NDLR en approche des 90%) des infections arrivent par e-mail tandis que, le plus souvent, l'infection se déclenche par téléchargement d'une pièce jointe – le mode de diffusion de prédilection des rançongiciels.

Un e-mail malveillant a :

1. Un expéditeur mystère
2. Un objet très alarmiste
3. Une pièce jointe inattendue
4. Une demande inhabituelle
5. Un site inconnu, soi-disant sécurisé
6. Quand c'est trop beau pour être vrai

[lire la suite]

LE NET EXPERT

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : Cybermenaces : 6 signaux d'alerte à connaître

Envoyé spécial sur les Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre – 14 décembre 2017 (France 2)



Envoyé spécial
sur les
Cyberattaques
les
braqueurs de
l'ombre – 14
décembre 2017
(France 2)

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.

Merci à Clément Le Goff et Guillaume Beaufiglioli pour ce beau travail d'enquête. Tout est vrai, et encore, tout n'est pas dit. Quelles conséquences avec les objets connectés, bientôt principaux cadeaux de Noël, les voitures connectées, et tous les outils informatiques ou algorithmiques dont leurs usages peuvent être détournés à des fins malveillantes.

Depuis plusieurs années, Denis JACOPINI essaie par le biais de conférences ou en participant à des émissions de radio ou de TV (D8, LCI, NRJ12, Sud Radio, Sputnik...) de sensibiliser la population à ces risques afin de les aider à anticiper et éviter le plus possible ces attaques en leur apprenant à se protéger des pirates informatiques.

Avec un tel reportage, j'espère que le plus grand nombre de personnes sera sensibilisé de manière à enrayer ce phénomène incoercible.

Seul petit bémol dans ce reportage. Beaucoup auront entendu et retenu les recommandations de la police qui sont qu'il ne faut pas payer la rançon lorsqu'un pirate prend vos données en otage. Je compléterais par le fait qu'il ne faut pas payer si vous avez la possibilité d'utiliser des sauvegardes ou si les conséquences sont minimes. Par contre, si la vie d'une entreprise est en jeu et la seule chance restante (même infime) pour sauver l'entreprise est de payer la rançon, ne pas la payer risquerait bien de vous être reproché... à moins que ça soit, comme dans le reportage un coup de grâce accepté par désespoir.

Corriger le message afin de ne pas induire les entreprises en erreur me paraît indispensable.

LE NET EXPERT

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.

Depuis plusieurs années, Denis JACOPINI essaie par le biais de conférences ou en participant à des émissions de radio ou de TV (D8, LCI, NRJ12, Sud Radio, Sputnik) de sensibiliser la population à ces risques afin de les aider à anticiper et éviter ces attaques.

Merci à *Clément Le Goff* et *Guillaume Beaufils*

Avec un tel reportage, j'espère que

LE NET EXPERT

- **ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)**
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD ;**
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique ;**

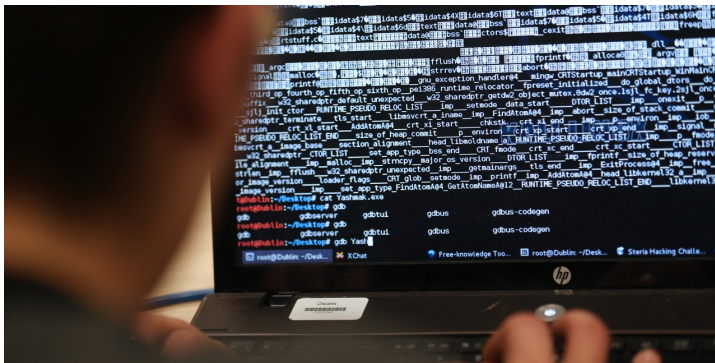


[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Les infos bancaires de clients CDiscount piratées, 300.000 euros détournés



Les infos
bancaires de
clients
CDisc
count
piratées,
300.000
euros
détournés

Les plaintes s'accumulaient depuis juin pour atteindre un total de 491. Déposées par des clients du site de vente en ligne CDiscount, elles ont amené les enquêteurs sur la piste d'une bande de pirates basée dans la Drôme, a rapporté jeudi France Bleu. Sept personnes arrêtées. Mardi, dans la Drôme, la police a interpellé sept personnes, tous issus d'une même famille. L'opération, menée par une cinquantaine de policiers, a eu lieu à Valence, à Bourg-Lès-Valence et à Loriol-sur-Drôme. Elles ont cependant été remises en liberté car l'enquête n'est pas terminée. Les enquêteurs veulent désormais savoir s'il existe d'autres pirates et si des détournements ont aussi eu lieu sur d'autres sites de ventes en ligne.

Les plaintes s'accumulaient depuis juin pour atteindre un total de 491. Déposées par des clients du site de vente en ligne CDiscount, elles ont amené les enquêteurs sur la piste d'une bande de pirates basée dans la Drôme, a rapporté jeudi France Bleu.

Sept personnes arrêtées. Mardi, dans la Drôme, la police a interpellé sept personnes, tous issus d'une même famille. L'opération, menée par une cinquantaine de policiers, a eu lieu à Valence, à Bourg-Lès-Valence et à Loriol-sur-Drôme. Elles ont cependant été remises en liberté car l'enquête n'est pas terminée. Les enquêteurs veulent désormais savoir s'il existe d'autres pirates et si des détournements ont aussi eu lieu sur d'autres sites de ventes en ligne...[lire la suite]

LE NET EXPERT

- **ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)**
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *En piratant les infos bancaires de clients sur CDiscount, des pirates détournent 300.000 euros*

Formation RGPD : Ce n'est pas qu'une affaire de juristes



Formation RGPD
: Ce n'est pas
qu'une affaire
de juristes

Le 25 mai 2018, le règlement européen sera applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Les 6 étapes recommandées par la CNIL pour vous préparer au RGPD sont :

1- DÉSIGNER UN PILOTE

Pour piloter la gouvernance des données personnelles de votre structure, vous aurez besoin d'un véritable chef d'orchestre qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne : le délégué à la protection des données. En attendant 2018, vous pouvez d'ores et déjà désigner un « correspondant informatique et libertés », qui vous donnera un temps d'avance et vous permettra d'organiser les actions à mener.

2- CARTOGRAPHIER VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES

Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données que vous traitez, commencez par recenser de façon précise vos traitements de données personnelles. L'élaboration d'un registre des traitements vous permet de faire le point.

3- PRIORISER LES ACTIONS À MENER

Sur la base de votre registre, identifiez les actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir. Priorisez ces actions au regard des risques que font peser vos traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.

4- GÉRER LES RISQUES

Si vous avez identifié des traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, vous devrez mener, pour chacun de ces traitements, une analyse d'impact sur la protection des données (PIA).

5- ORGANISER LES PROCESSUS INTERNES

Pour assurer un haut niveau de protection des données personnelles en permanence, mettez en place des procédures internes qui garantissent la prise en compte de la protection des données à tout moment, en prenant en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement (ex : faille de sécurité, gestion des demande de rectification ou d'accès, modification des données collectées, changement de prestataire).

6- DOCUMENTER LA CONFORMITÉ

Pour prouver votre conformité au règlement, vous devez constituer et regrouper la documentation nécessaire. Les actions et documents réalisés à chaque étape doivent être réexaminés et actualisés régulièrement pour assurer une protection des données en continu.

Pour **cartographier vos traitements** de données personnelles, vous devrez avoir une méthode, des outils, collecter des informations à la fois techniques et organisationnelles. Pour **prioriser les actions** à mener vous devrez identifier précisément les traitements à risques, les données sensibles et connaître les solutions techniques applicables. Pour **gérer les risques**, vous devrez appliquer une méthode relative à cette obligation. Proche de la méthode EBIOS, l'analyse d'impact relative à la protection des données (DPIA) est le passage obligatoire pour tout organisme (entreprise ou association) disposant de salariés ou détenant des données sensibles appartenant à des tiers. L'**organisation des processus internes** nécessite une excellente connaissance des menaces et des risques. Une certification relative à une norme ISO 27001 ou 27005 nous paraît essentielle.

Vous pouvez donc constater que pour chacun des points ci-dessus, le chef d'orchestre que doit être le DPO doit à la fois avoir une bonne connaissance du règlement Européen RGPD (ou GDPR en anglais) mais également connaître et maîtriser différents sujets tels que la sécurité informatique, différentes méthodes telles que l'analyse des flux de données et l'analyse de risques.

Ainsi, nous considérons qu'il serait inconscient d'aborder la mise en conformité avec le RGPD des établissements sans action conjointe d'un conseil juridique spécialisé en droit des données personnelles et d'une personne ayant une bonne connaissance de la sécurité informatique et de l'analyse de risques autour de des données.

Ceci n'est que mon avis, n'hésitez pas à me faire part du votre ou commenter ce post.

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD** ? ?

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous**

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

CONTENU DE NOTRE FORMATION RGPD :

Parce que les piratages sont de plus en plus fréquents et dangereux, à tout moment, nos données personnelles médicales, bancaires et confidentielles peuvent se retrouver dans la nature à cause d'un professionnel négligeant ayant manqué à son obligation de sécurité des données vis-à-vis de ses clients, salariés, fournisseurs... Pour ne pas que vous deveniez ce professionnel négligeant risquant d'être sanctionné pénalement et par une mauvaise réputation, un règlement Européen (le RGPD) entrant en application le 25 mai 2018, clarifie les obligations que tous les professionnels devraient déjà respecter. Venez découvrir lors de cette journée de formation les points importants de ce règlement Européen et la méthode à suivre pour continuer sereinement votre activité.

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRETEP n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous



Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

Le bitcoin, une catastrophe écologique ?



Plus de 3 millions d'utilisateurs, une annonce fortement médiatisée pour sa valorisation à plus de 18 000\$, le système obscur de cryptomonnaie semble enfin se révéler au grand public.

La lumière est faite sur le fonctionnement de ces monnaies virtuelles, suscitant de vifs débats autour de la question de la potentielle bulle spéculative en train de se former. Critiqué pour son instabilité et ses liens avec le Darknet, le Bitcoin soulève désormais l'indignation des défenseurs de l'environnement. Et si l'émergence de cette nouvelle monnaie que certains spécialistes imaginent comme l'aube d'un système monétaire international, entraine à plat tous les efforts d'économie d'énergie que les pays du globe tentent de mettre en oeuvre ?

Economie vs. écologie !

Générée par l'utilisation d'ordinateurs très puissants, la cryptomonnaie est particulièrement énergivore. On parle depuis quelques années de l'impact énergétique des data centers des moteurs de recherche mais celui du Bitcoin, de l'Ethereum et des autres monnaies virtuelles serait bien pire. Le système de ces monnaies se base sur un fonctionnement pair-à-pair : les personnes qui effectuent des transactions dans ces monnaies sont à la fois client et serveur. Pour utiliser le Bitcoin, il faut télécharger un logiciel qui devient ensuite un nœud de l'ensemble du réseau. Chaque transaction doit être vérifiée et validée par les nœuds, avant d'être enregistrée dans un "espace public" (un block) consultable par tous les utilisateurs. L'ensemble de ces "espaces" forment la "blockchain" et sert donc de registre daté et infalsifiable à toutes les transactions. Le "mining" (minage en français) définit l'action opérée par certains utilisateurs qui consiste à s'assurer du bon fonctionnement de la chaîne de blocs et la création de nouveaux blocs, donc de nouveaux bitcoins. Les personnes qui effectuent cela, appelés mineurs, sont rémunérés pour leur contribution au réseau par des Bitcoins.



Usine de minage

La découverte de nouveaux bitcoins est de plus en plus ardue et nécessite des ressources informatiques de plus en plus puissantes. L'ensemble des ordinateurs du réseau bitcoin aurait une puissance 180 000 fois supérieure aux 500 ordinateurs les plus puissants et rapides de la planète. Chaque transaction de Bitcoin nécessite la même quantité d'énergie que celle consommée pendant une journée par 9 foyers américains (soit environ 250 kWh) et la consommation annuelle imputable à cette cryptomonnaie (33 TWh) équivaut celle d'un pays comme la Bulgarie. [Lire la suite]

- LE NET EXPERT
- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX - MISE EN CONFORMITÉ)
- ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
- CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
- IDENTIFICATION DES RISQUES
- ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUITE de l'évolution de vos traitements
- FORMATIONS / SENSIBILISATION
- CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
- AU RGPD
- À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
- ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
- TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
- SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
- TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
- SECURITE INFORMATIQUE
- SYSTEMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTFP (Numéro formateur n°93 84 63641 84).



Le Net Expert
INFORMATIQUE
Droit de l'information légale

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Le bitcoin, une catastrophe écologique ?* | Fournisseur-Energie : EDF, ERDF, Gaz et Electricité dans votre ville

Prédictions cybersécurité 2018



En 2018, les cybercriminels vont continuer à exploiter les faiblesses inhérentes à la nature humaine pour dérober des informations personnelles, avec des changements significatifs dans les techniques de cyberattaques. Découvrez les grandes lignes de ces tendances qui rythmeront l'année 2018 selon Proofpoint.

✖ L'email restera le vecteur de cyberattaque le plus utilisé

✖ Vol de cryptomonnaie : de nouvelles menaces aussi répandues que les chevaux de Troie

✖ Le facteur humain, toujours au cœur des cyberattaques

✖ La menace grandissante des bots sur les réseaux sociaux

[cliquez pour plus de détails]

LE NET EXPERT

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

RGPD : Ça ne se passera plus comme ça !



Selon une nouvelle étude de CyberArk, près de deux tiers des organisations françaises (62 %) ayant été victime d'une cyberattaque n'ont pas avoué à leurs clients que leurs données personnelles avaient été compromises. Avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en mai 2018, les entreprises qui n'agiront pas pour être plus transparentes s'exposeront à d'importantes sanctions.

« Malheureusement, il n'est pas rare que les organisations décident de cacher l'ampleur des dégâts causés par une cyberattaque. Comme nous l'avons vu lors des violations de données chez Yahoo !, Uber et bien d'autres, les entreprises peuvent soit dissimuler des informations intentionnellement, soit constater que l'attaque a finalement été plus nuisible que précédemment annoncé, déclare Jean-François Pruvot, Regional Director Europe West and South Europe, Sales chez CyberArk. Dès l'année prochaine, ce type de comportement sera lourdement sanctionné, en raison des amendes qui seront infligées en vertu du RGPD en cas de manque de conformité. L'autre point étonnant de cette étude réside dans cette obstination à appliquer des pratiques dépassées en matière de sécurité, et le manque de cohésion entre les leaders commerciaux et les responsables de la sécurité IT, malgré leur capacité à identifier les risques encourus et les cyberattaques qui font sans cesse la une des journaux. »...[lire la suite]

Complément de Denis JACOPINI :

À partir du 25 mai 2018 les entreprises, filiales ou agences françaises ont obligation de signaler à la CNIL tout vol de données ou piratage ayant entraîné une exposition des données détenues auprès de personnes non autorisées.

Pour qu'il y ait violation, 3 conditions doivent être réunies :

- Vous avez mis en œuvre un traitement de données personnelles ;
- Ces données ont fait l'objet d'une violation (destruction, perte, altération, divulgation ou un accès non autorisé à des données personnelles, de manière accidentelle ou illicite) ;
- Cette violation est intervenue dans le cadre de votre activité de fourniture de services de communications électroniques (par exemple, lors de la fourniture de votre service de téléphonie ou d'accès à d'internet).

La notification doit être transmise à la CNIL dans les 24h de la constatation de la violation. Si vous ne pouvez pas fournir toutes les informations requises dans ce délai car des investigations complémentaires sont nécessaires, vous pouvez procéder à une notification en deux temps :

Une notification initiale dans les 24 heures de la constatation de la violation ;

Puis, une notification complémentaire dans le délai de 72 heures après la notification initiale.

Le formulaire à utiliser est celui-ci :



https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/CNIL_Formulaire_Notification_de_Violations.pdf

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?**

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous**

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : CNIL et *Enquête CyberArk* : 62 % des entreprises françaises n'ont pas signalé des violations de données à leurs clients – *Global Security Mag Online*

Webmaster ou responsables de sites : comment répondre aux demandes d'effacement de données personnelles publiées sur votre site ?

	Webmaster ou responsables de sites : comment répondre aux demandes d'effacement de données personnelles publiées sur votre site ?
---	--

Tout internaute a la possibilité de demander à un responsable de site Internet que ses données personnelles ne soient plus diffusées en ligne, et que les pages diffusant ces données ne soient plus indexées par les moteurs de recherche.

En tant que responsable d'un site internet, comment répondre à ces demandes ?

Le règlement européen sur la protection des données qui entre en vigueur en mai 2018 modifie les modalités d'exercice du droit d'opposition qui sera prévu à l'article 21 et introduit un droit à l'effacement à l'article 17.

• Une demande d'opposition ne sera plus soumise à la justification de motifs légitimes.

• En conséquence, dès qu'il sera saisi d'une telle demande, le responsable de traitement ne devra plus traiter les données, sauf à prouver qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

• Cette demande devra être traitée « dans les meilleurs délais » et sous 1 mois maximum à compter de la réception de la demande (article 12) contre 2 mois aujourd'hui.

Je reçois un courrier me demandant de supprimer des données personnelles que faire ?

Etape 1 : vérifier que la demande est complète

Une demande d'opposition de la part d'un internaute doit comporter *a minima* :

- Le motif de la demande (jusqu'au 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du règlement européen)
- Un moyen d'identifier le demandeur (ex. copie d'un justificatif d'identité ; une copie noir et blanc du recto suffit, vous ne devez pas conserver cette pièce au-delà du temps nécessaire pour traiter la demande). L'identification du demandeur peut également être réalisée par la mise en place d'une procédure *ad hoc* par le responsable de traitement.

Etape 2 : répondre par écrit à la demande

Vous disposez d'un délai légal de 1 mois à compter de la date de réception du courrier pour répondre à la demande.

3 options s'offrent à vous :

- Demander des compléments si la demande est imprécise ou incomplète (absence du justificatif d'identité par exemple). Vous devez répondre au demandeur en lui précisant les compléments à vous fournir pour pouvoir traiter sa demande. Vous pouvez également lui demander toute précision utile vous permettant de faciliter le traitement de la demande (urls précises faisant l'objet de la demande, inventaire des données à effacer...). Lorsque vous demandez des compléments, le délai est suspendu et court à nouveau une fois ces éléments fournis par le demandeur.
- Refuser de donner suite à la demande de l'internaute. Dans ce cas, vous devez répondre par écrit au demandeur et impérativement motiver votre décision de refus.
- Répondre positivement à la demande. Dans ce cas, vous procéderez en 3 temps :
 1. En supprimant ou modifiant les pages en cause de votre site Internet
 2. En procédant à la mise à jour du cache des moteurs de recherches.
 3. En confirmant la suppression ou la modification au demandeur

Comment répondre favorablement à une demande d'opposition ?

En fonction de la demande de l'internaute (suppression du contenu, correction, anonymisation, désindexation des moteurs de recherches) vous disposez de différentes solutions pour y répondre.

Tout contenu web a par défaut vocation à être indexé par les Moteurs de recherche. Ainsi, la prise en compte effective d'une demande d'opposition à la diffusion en ligne de données personnelles implique, outre la suppression ou modification du contenu, de s'assurer également de sa désindexation par les moteurs de recherche.[lire la suite]

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur Les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et Les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Denis JACQUIN est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Partenaire de la CERT INTERPOL)
- Formation de CIL/L (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous



Réagissez à cet article

Source : *Webmaster ou responsables de sites : comment répondre aux demandes d'effacement de données personnelles publiées sur votre site ?* | CNIL

Une victime de piratage de Lunel raconte son « traumatisme »



Une victime de
piratage de
Lunel raconte
son
« traumatisme »

La lutte contre la cybercriminalité se joue aussi en région. Parmi les victimes de ces nouvelles pratiques de fraude numérique, des particuliers mais aussi des entreprises. Bruno a récemment vécu une attaque informatique dans son agence immobilière à Lunel. Il raconte.

C'était il y a un mois, au retour d'un week-end. Bruno rouvre son agence immobilière et se retrouve sans téléphone. La société qui gère son système de téléphonie déportée le prévient alors : « Nous vous avons coupé parce que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème. » Les lignes de l'entreprise ont en fait été victimes durant le week-end d'un hacker. Lequel a pu se brancher sur ses lignes et les a dirigées vers un service surtaxé au lieu du bas prix initial choisi par le chef d'entreprise et son opérateur.

« Et s'ils avaient pris nos fichiers ? »

Repérée très rapidement, la fraude n'aura eu que peu d'incidence financière : « 300 à 400 euros de téléphone volé, précise Bruno. Mais c'est un véritable traumatisme ! Quand j'ai appris ça, il y a eu dix minutes de flottement, où je me suis posé beaucoup de questions ! Ce n'est pas tant ce qu'ils m'ont volé, mais ce qu'ils auraient pu faire. Ils ont pu rentrer. Et s'ils avaient pris nos fichiers ? Quasiment toutes nos données sont informatisées... Ils peuvent foutre en l'air une entreprise ! » Cinq cents dossiers de propriétaires et leur historique, toute la comptabilité de l'agence...

Bruno a immédiatement porté plainte à la gendarmerie de Lunel. « Ils ont un super-service. Ils ont été à l'écoute, ont pris le problème au sérieux et très rapidement, ils sont remontés jusqu'à la source, dans un pays lointain. Vers Israël, je crois. Ils ont retrouvé le hacker, même s'il est impossible d'aller le chercher. Vous vous rendez compte de ce que ces gens sont capables de faire ! » Et de saluer le travail d'investigations des militaires.

« Les gens paient. Ils n'ont pas d'autre choix. »

Ces derniers rencontrent d'ailleurs souvent ce type de piratage des autocom ces derniers temps, avec des montants qui peuvent s'envoler à plusieurs dizaines de milliers d'euros si la fraude n'est pas détectée assez tôt. Bruno, lui, a finalement été remboursé par son opérateur. Il a renforcé son système de façon simple.

Ce qui n'empêche pas l'inquiétude de se retrouver un jour avec ses données prises en otage ou chiffrées...

« J'ai plusieurs collègues qui ont répondu à des e-mails et qui se sont retrouvés victimes d'un chantage. Les gens paient. Ils n'ont pas d'autre choix » explique-t-il.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

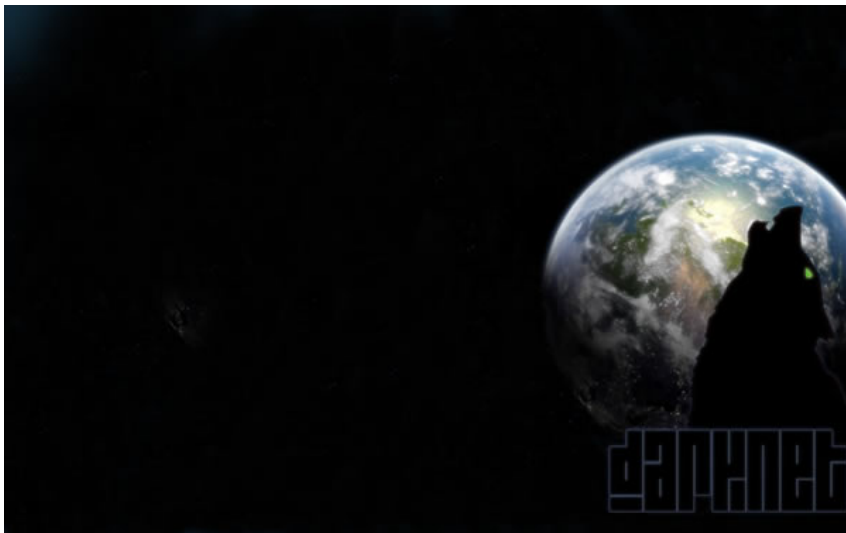
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Original de l'article mis en page : Cybercriminalité en région : une victime raconte son « traumatisme »
Réagissez à cet article

DarkNet : Découverte d'une base de données de 1,4 milliards d'identifiants et mots de passe en clair



DarkNet :
Découverte
d'une base de
données de 1,4
milliards
d'identifiants
et mots de
passe en clair

Open data chez les cybercriminels ! La découverte a été annoncée par la société spécialisée en sécurité informatique 4IQ. Il s'agit de la plus importante base de données pirate jamais découverte en ligne. Elle pèse 41 Go. La découverte de 41Q date du 5 décembre et la société indique qu'elle se trouve sur un espace du Dark Web, sans préciser l'endroit (on se doute bien pourquoi). La base de donnée en question contient exactement **1 400 553 869 identifiants et mots de passe en clair**, et un moteur de recherche dédié permet d'y accéder et d'y naviguer. Du vrai open data chez les pirates !..

	Count	Password	Count	Password	
1	8218720	123456	21	370802	000000
2	3103003	123456789	22	354784	123
3	1861385	qwerty	23	347187	monkey
4	1313464	password	24	343884	dragon
5	1279179	111111	25	311371	1qaz!@WSX
6	1120222	12345678	26	300279	123qwe
7	1085144	abc123	27	299994	121212
8	999939	1234567	28	288838	020800
9	952445	00000000	29	291132	a123456
10	879024	1234567890	30	276473	qwe123
11	868640	123123	31	270488	1q2w3e4r
12	834488	12345	32	268121	qwerty1
13	821078	helloworld	33	263805	7777777
14	584344	iloveyou	34	250778	123abc
15	527158	1q2w3e4r56	35	250732	qwerty123
16	470582	qwertyuiop	36	241721	qwerty1
17	468554	1234	37	241486	987654321
18	417878	123456789	38	227701	222222
19	398114	123321	39	228786	000000
20	371627	654321	40	220383	112233

N'oubliez pas les règles de sécurité pour réduire les risques de piratage de vos comptes ne ligne : changez régulièrement vos mots de passe, utilisez un générateur de mot de passe sécurisé (ou activez la double authentification lorsque c'est possible) et stockez vos identifiants / mots de passe de manière sécurisée via un gestionnaire de mot de passe.[lire la suite]

- LE NET EXPERT
 - ACCOMPAGNEMENT RGPD (ETAT DES LIEUX – MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITE
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
 - RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORIGINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JURIDIQUES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous
Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » & Cybercriminalité » et en RGPD (Vice-Dan du Données à Caractère Personnel).

- Accompagnement à la mise en place du RGPD
- Identification et remédiation à la conformité des traitements à la loi Informatique et Libertés (en lien avec la loi du 6 juin 2004)
- Audits Sécurité (ISO 27005)
- Expertises techniques et juridiques :
 - Recherche de preuves numériques, données fixes, emails, contenus, défraudement de chèques...
 - Expertise de logiciels de vote électronique



Le Net Expert
INFORMATIQUE
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

Régistrez à cet article

Source : *DarkNet : Découverte d'une base de données de 1,4 milliards d'identifiants et mots de passe en clair | UnderNews*